

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE & DE L'ÉTHIQUE

Réunion du mardi 22 septembre 2020

Présidence : M. Jean-Luc Sabatier

Présents : MM. Michel Bertrand – Joseph Cardoville – Jean-Pierre Caruso

Absents excusés : MM. Gérard Baro – Michel Belin – Jacques Caudron – Claude Congras – Gilles Vedrines

Assiste à la réunion : M^{me} Maryline Loos, agente administrative du District

Le procès-verbal de la réunion du 5 mai 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel conformément aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de 7 jours à compter de sa notification devant la Commission d'Appel disciplinaire de District de l'Hérault ou la Commission d'Appel disciplinaire de la Ligue d'Occitanie, selon les spécifications de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF.

DISCIPLINE

NEZIGNAN ES 1/JUVIGNAC AS 2

50138.1 – Départemental 3 (B) du 13 septembre 2020

Incidents après la rencontre

La Commission,
Après étude des pièces versées au dossier,

Il ressort des rapports des officiels qu'à la fin de la rencontre, un joueur de NEZIGNAN ES 1, M. A, et un adversaire, M. B, se sont invectivés (ce dernier aurait infligé des claques au visage du premier à plusieurs reprises au cours du match),

Après le coup de sifflet, les agressions ont continué des deux côtés ; M. A a été exclu pour ses provocations et M. B pour son comportement menaçant et insultant (qui a continué après son exclusion),

Le dirigeant de JUVIGNAC AS 2, M. C, s'est mis à crier sur tout le monde et à insulter le camp adverse ; pour cela il a été sanctionné d'un carton rouge (avant de s'excuser auprès des officiels),

Un arbitre assistant, M. D, est entré sur le terrain et a craché sur le visage M. A,

Alors que les joueurs de JUVIGNAC AS 2 entraient aux vestiaires, M. B est revenu, torse nu, assister à l'entretien entre son dirigeant et l'équipe adverse ; il s'est mis à les invectiver en langue arabe,

Lorsque le délégué lui a dit qu'il était interdit de parler une langue étrangère, il lui a répondu en arabe en haussant le ton,

Demande à M. A, licence n° 2546366955, joueur de NEZIGNAN ES 1, un rapport détaillé sur :

- les faits ayant conduit à son altercation avec le joueur n° 13 adverse ;
- le crachat reçu par l'arbitre assistant,

avant le lundi 5 octobre 2020, et, **compte-tenu de l'étude du dossier en cours, le suspend à titre conservatoire, à dater du 22 septembre 2020 et ce jusqu'à décision à intervenir.**

Demande à M. C, licence n° 2543223265, dirigeant de JUVIGNAC AS 2, un rapport détaillé sur son comportement et les propos tenus envers l'équipe adverse après le coup de sifflet final, avant le lundi 5 octobre 2020, et, **compte-tenu de l'étude du dossier en cours, le suspend à titre conservatoire, à dater du 22 septembre 2020 et ce jusqu'à décision à intervenir.**

Demande à M. D, licence n° 2547200154, arbitre assistant, dirigeant de JUVIGNAC AS 2, un rapport détaillé sur :

- son comportement et les propos tenus envers l'équipe adverse après le coup de sifflet final ;

• le crachat sur un joueur adverse,
avant le lundi 5 octobre 2020, et, **compte-tenu de l'étude du dossier en cours, le suspend à titre conservatoire, à dater du 22 septembre 2020 et ce jusqu'à décision à intervenir.**

Transmet le dossier à la Commission de l'Arbitrage pour ce qui la concerne.

GALLIA LUNEL 1/JACOU CLAPIERS 1

Plateau U13 Phase 1 du 12 septembre 2020 à Lunel

Incident au cours la rencontre

La Commission,
Après étude des pièces versées au dossier,

Il ressort du rapport d'un éducateur de JACOU CLAPIERS FA 1 qu'un de ses joueurs, M. A, a été blessé au cours du jeu,

Demande à :

- M. B, licence n° 1906846111, arbitre central, dirigeant de GALLIA LUNEL 1 ;
- M. C, licence n° 1920618546, observateur,

un rapport détaillé sur l'incident ayant provoqué l'accident du joueur M. A en relatant un maximum de détails, ainsi que l'identité du joueur adverse, avant le lundi 5 octobre 2020.

Prochaine réunion le 29 septembre 2020.

Le Président,
Jean-Luc Sabatier

La Secrétaire,
Maryline Loos